

***MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE***  
**Compte rendu de la séance du 11Janvier 2024**

L’An Deux Mille Vingt-Quatre, le Onze Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

**Présents :** M. FIALON Dominique, RIEU Dominique, CHANÉAC Damien, HILAIRE Béatrice, COURT Grégory, DUMAS Albin, HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, LE TOQUIN Stéphanie, MASNEUF Nathalie, PINTO ABRANTES Delphine, VEOL Christophe, ORIVES Éric, MORIN Frédéric

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents :** PASTRE Laurie, LOMEL Cédric

**Secrétaire de séance :** Mme Dominique RIEU

**ORDRE DU JOUR :**

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 14 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité

**DELIBERATIONS**

**FINANCES**

**DEL 2024-01-01 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

Le projet consiste à changer le système de chauffage très énergivore de deux appartements par des pompes à chaleur et de modifier celui du relais thématique par une climatisation réversible afin de créer un point de fraîcheur sur la commune en cas de canicule.

- Le relais thématique pour un montant prévisionnel de 8 983.09 € HT
- Les appartement 1 et 2 situé au 51 rue des écoles au-dessus de la salle des associations pour un montant prévisionnel de 7 866.36 € HT

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 16 849.45 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité des voix

**Monsieur Grégory COURT et Madame Béatrice HILAIRE sortent de la salle du Conseil Municipal à 20h45, ils ne sont pas autorisés à débattre du point n°2**

**DEL 2024-01-02 ACQUISITION PARCELLE M COURT ROBERT PAR ACTE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée que dans le cadre du projet de construction du nouvel EHPAD, Monsieur COURT Robert accepte la mise en vente de la parcelle de terrain cadastré A1946 de 744 m<sup>2</sup> lui appartenant sur le territoire de la commune de Lalevade d’Ardèche.

Monsieur le Maire propose de procéder à l’acquisition de la parcelle privée cadastrée A 1946 d’une superficie d’environ 744 m<sup>2</sup> au prix de 39,10 € le mètre carré soit un prix total de 29 090,40 € (vingt-neuf mille quatre-vingt-dix euros et quarante centimes).

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré vote à l'unanimité des voix :

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée A 1946 d'une superficie de 744 m<sup>2</sup> propriété de Monsieur COURT Robert,

**INDIQUE** que cette cession se fera par acte administratif et au prix de 39,10 € le mètre carré,

**INDIQUE** que la commune prend à sa charge les frais d'arpentage,

**DESIGNE** Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Prochain conseil municipal : jeudi 1 février 2024**

**Séance levée à : 21 h 00**

Le conseil municipal est invité à manger la galette des rois pour clôturer cette séance